

Les questions suivantes ont été le plus souvent posées par la population et les membres du Conseil depuis le 4 janvier. La présente FAQ sera mise à jour chaque semaine au fur et à mesure que de nouveaux détails sont communiqués de tous les ordres de gouvernement.

Il est important de savoir que les instances supérieures du gouvernement publient chaque jour de l'information nouvelle sur la distribution des vaccins contre la COVID-19. Le calendrier de distribution des vaccins du gouvernement fédéral et des provinces est appelé à changer en raison de l'offre très limitée de vaccins à l'heure actuelle.

1. Quand la population d'Ottawa commencera-t-elle à être vaccinée contre la COVID-19?

- a. L'Hôpital d'Ottawa a administré le premier vaccin contre la COVID-19 de la ville le 15 décembre 2020. Depuis, des milliers de vaccins ont été administrés aux groupes à risque élevé d'Ottawa et aux personnes qui les soignent conformément au [plan provincial de distribution de vaccins par phases](#).

2. Comment la distribution de vaccins contre la COVID-19 est-elle déterminée?

- a. Le gouvernement du Canada est responsable de l'approbation et de l'approvisionnement des vaccins contre la COVID-19. Le gouvernement de l'Ontario est responsable de leur distribution dans la province. Le [Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19](#) oriente la façon dont le gouvernement provincial priorise et distribue les vaccins dans la province.

3. Quand pourrai-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 et qui sont les prochaines personnes à le recevoir?

- a. Le gouvernement provincial a lancé un plan de mise en œuvre de la distribution du vaccin en trois phases :

Phase 1 – À compter de décembre 2020 : Un nombre limité de doses du vaccin est disponible pour les résidents et résidentes, le personnel soignant essentiel et les membres du personnel de foyers de soins de longue durée, de maisons de retraite et d'autres lieux d'hébergement collectif fournissant des soins aux personnes âgées à risque élevé ainsi que pour les professionnels de la santé admissibles conformément aux [directives du ministère de la Santé](#), les communautés des Premières Nations et les populations autochtones en milieu urbain et les personnes recevant des services de soins pour maladies chroniques.

Phase 2 – À compter de mars 2021 : Accroître le stock de vaccins mis à la disposition des personnes âgées, à commencer par celles de 80 ans ou plus, des personnes qui habitent et travaillent dans des lieux d'hébergement collectif à risque élevé (p. ex. les refuges et les logements communautaires), les travailleurs essentiels de première ligne, y compris les premiers intervenants, le personnel enseignant et le secteur de la transformation des aliments, les personnes atteintes de maladies chroniques à risque élevé et leurs soignants, et les populations et communautés qui courent un plus grand risque d'infection à la COVID-19.

Phase 3 – À compter d'août 2021 : Vaccins disponibles dans tout l'Ontario pour les membres du grand public qui souhaitent être immunisés.

Ces échéanciers peuvent être modifiés si d'autres vaccins sont approuvés et distribués. Veuillez consulter le site Web du gouvernement provincial pour rester au fait de la [distribution du vaccin en Ontario](#). Ces décisions sont prises par la province et dépendent de la disponibilité des vaccins, qui relève du gouvernement fédéral. Pour en savoir plus sur l'ordre de priorité de la distribution des vaccins à Ottawa, veuillez consulter le [site Web](#) de Santé publique Ottawa.

Dans les prochaines semaines, la priorité sera d'administrer la seconde dose du vaccin aux personnes ayant déjà reçu leur première dose. Le calendrier d'exécution dépend du nombre de vaccins fournis par la province à la Ville.

Si l'approvisionnement en vaccins le permet, l'accent sera mis sur les maisons de retraite à risque élevé qui ont été désignées par Santé publique Ottawa conformément au cadre éthique. Des établissements de soins regroupés pour les personnes âgées et les travailleurs de la santé à risque élevé seront sélectionnés dans le cadre de la phase 1 de l'approche provinciale. Les autres populations devant être vaccinées dans le cadre de la phase 1 seront les membres adultes des communautés des Premières Nations, inuites et métisses, de même que les adultes recevant des soins à domicile pour des maladies chroniques.

4. Je suis un adulte âgé, mais je n'habite pas dans un foyer de soins de longue durée ni une maison de retraite. Quand puis-je me faire vacciner contre la COVID-19?

- a. Les personnes âgées, à commencer par celles de 80 ans et plus, puis en régressant par tranches de 5 ans tout au long du déploiement des vaccins, devraient pouvoir recevoir le vaccin à compter de mars 2021, selon la disponibilité des doses.

5. Je suis un travailleur essentiel. Quand puis-je me faire vacciner contre la COVID-19?

- a. Les travailleurs essentiels de première ligne, y compris les premiers intervenants, le personnel enseignant et autres membres du personnel de l'éducation et le secteur de la transformation des aliments, devraient pouvoir recevoir le vaccin dans le cadre de la phase 2, soit entre mars et juillet 2021, selon la disponibilité des doses. Le groupe de travail provincial utilisera le Cadre éthique et les meilleures données disponibles pour trouver d'autres populations prioritaires au sein de cette phase en fonction de la disponibilité des vaccins.

6. Quand le grand public pourra-t-il se faire vacciner contre la COVID-19?

- a. À compter d'août 2021, et selon la disponibilité des doses, nous croyons que le reste de la population ontarienne qui souhaite recevoir le vaccin contre la COVID-19 pourra le faire.

7. Où pourrai-je aller pour me faire vacciner contre la COVID-19?

- a. Diverses tactiques seront utilisées pour distribuer et administrer les vaccins partout à Ottawa, en fonction de la quantité et du type de vaccins reçus tout au long de l'année 2021. Les principales tactiques qui seront utilisées sont les suivantes : établissements hospitaliers, équipes mobiles de vaccination, cliniques communautaires, pharmacies, fournisseurs de soins primaires (comme les médecins de famille) et d'autres professionnels de la santé (comme les infirmières) travaillant dans des lieux d'hébergement collectif, y compris les foyers de soins de longue durée et les refuges.

8. Où seront situées les cliniques communautaires?

- a. La Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa ont présélectionné quatre endroits où les cliniques communautaires pourront administrer les vaccins :
 - Édifice de l'horticulture – 1525, voie Princess Patricia
 - Centre commémoratif Eva-James – 65, promenade Stonehaven
 - Installations du foyer Peter-D.-Clark – 255, boulevard Centrum
 - Sportsplex de Nepean – 1701, avenue Woodroffe

La Ville pourrait ouvrir des cliniques supplémentaires si les stocks de vaccins le permettent. En collaboration avec Santé publique Ottawa, la Ville déploiera aussi des équipes mobiles de vaccination dans les secteurs de la ville qui ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie.

9. Quand les cliniques communautaires seront-elles ouvertes?

- a. Les cliniques communautaires de la Ville sont actuellement fermées. Elles sont prêtes et ouvriront selon la disponibilité des vaccins. Conformément au plan provincial de distribution de vaccins par phases, les cliniques communautaires ne devraient pas ouvrir leurs portes avant le début de la phase 2, qui commence en mars 2021. Plus de détails seront partagés au cours des prochaines semaines.

Lorsqu'elles seront ouvertes, les quatre cliniques communautaires présélectionnées auront la capacité d'administrer 1200 vaccins par jour sur chaque site. Pour garantir un meilleur accès, elles fonctionneront 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h.

10. Faut-il s'inscrire à une liste pour se faire vacciner?

- a. Non. La Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa lanceront de vastes campagnes d'information publiques pour informer la population sur la distribution locale de vaccins.

11. Comment saurai-je que je peux recevoir le vaccin?

- a. Pour l'instant, les stocks de vaccins sont très limités. Comme nous prévoyons augmenter les stocks au cours des prochains mois, la Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa communiqueront par multiples médias les groupes admissibles à recevoir le vaccin.

12. La vaccination contre la COVID-19 est-elle facultative?

- a. Oui. La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire, mais nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner.

13. Que puis-je faire maintenant et comment puis-je aider?

- a. Le vaccin sera seulement disponible pour le grand public dans plusieurs mois. Entretemps, il est essentiel de continuer à participer à la réduction de la transmission de la COVID-19 dans la communauté : limitez vos contacts étroits aux membres de votre foyer, respectez la distanciation physique, portez un masque, lavez-vous les mains, restez à la maison (sauf pour des raisons essentielles) et suivez les directives locales et provinciales.

Tant que les vaccins ne seront pas largement disponibles, vous devez absolument continuer de prendre des mesures pour vous protéger, ainsi que vos proches et la communauté contre la COVID-19. Pour en apprendre davantage sur les mesures que vous pouvez prendre pour limiter la propagation du virus, suivez Santé publique Ottawa sur Twitter, Facebook et Instagram. Pour être au courant des informations les plus récentes,

regardez les capsules [Virus et astuces](#) avec le Dr Trevor Arenson sur la chaîne YouTube de Santé publique Ottawa.

14. Comment faire pour savoir si la vaccination est le meilleur choix pour moi et ma famille?

- a. C'est tout à fait normal de s'inquiéter ou d'hésiter lorsque quelque chose est nouveau. La vaccination est un choix personnel. C'est un choix que la plupart des Canadiens voient comme étant un geste important qui permet de rester en santé et de prévenir des maladies.

15. Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin contre la COVID-19?

- a. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces pour empêcher la propagation des maladies infectieuses et en atténuer les répercussions. Des vaccins efficaces et sans danger permettant de nous protéger contre la COVID-19 sont maintenant accessibles. Si beaucoup de gens ayant contracté la COVID-19 ne présentent que de légers symptômes, d'autres peuvent être gravement malades et même en mourir. Il n'existe aucun moyen de savoir comment la COVID-19 vous affectera, même si vous ne faites pas partie des populations qui courent un risque plus élevé de développer de graves complications. Le vaccin contre la COVID-19 contribue à vous protéger en produisant une réponse anticorps sans que vous contractiez la maladie en tant que telle.

16. Devrai-je continuer à porter un masque une fois que j'aurai reçu le vaccin?

- a. Pendant que les spécialistes observeront l'effet protecteur des vaccins contre la COVID-19 dans des conditions réelles, il sera important que tout le monde continue d'appliquer [les mesures de santé publique](#) pour freiner la propagation du virus. Vous devrez donc vous couvrir la bouche et le nez avec un masque, vous laver les mains souvent et ne jamais vous toucher les yeux, le nez ou la bouche avec vos mains sans d'abord les avoir lavées, vous tenir à au moins 2 mètres (6 pieds) des autres et vous isoler si vous êtes malade. Le personnel de la santé et les autres membres du personnel doivent toujours porter un équipement de protection individuelle lorsqu'ils travaillent, même après avoir été vaccinés.

17. Les gens ayant reçu un résultat positif à un test de COVID-19 peuvent-ils recevoir le vaccin contre la COVID-19?

- a. Oui, ceux qui ont déjà obtenu un résultat positif pour la COVID-19 doivent quand même être vaccinés. Par ailleurs, les gens n'ont pas besoin de se faire tester pour la COVID-19 avant de recevoir le vaccin.

18. Encore combien de temps faudra-t-il patienter avant que « les choses reviennent à la normale » ?

- a. La vaccination contre la COVID-19 et les mesures de santé publique offriront la meilleure protection contre la propagation de la COVID-19. Les experts devront mieux comprendre la protection offerte par les vaccins contre la COVID-19 avant de modifier les consignes sanitaires. D'autres facteurs, notamment le nombre de personnes vaccinées et la manière dont le virus se propage dans les communautés, influenceront également sur cette décision.

Une fois qu'une personne reçoit les deux doses du vaccin contre la COVID-19, elle doit continuer de suivre les mesures de santé publique comme le port d'un masque, la distanciation physique et l'auto-isolement si tombe malade.

19. De quelle manière procédons-nous auprès de la communauté et de certains groupes précis comme les Autochtones, les personnes âgées et les communautés racialisées?

- a. Le Centre des opérations d'urgence de la Ville d'Ottawa a mis sur pied un groupe de travail de mobilisation communautaire, chargé de mobiliser la population pour orienter le plan de vaccination et pour encourager et faciliter la vaccination chez les groupes les plus à risque qui sont confrontés à des obstacles. Le groupe de travail verra à :
 - communiquer une information accessible et adaptée à la culture à divers groupes de la population, afin de promouvoir la vaccination et de dissiper la méfiance à cet égard;
 - ouvrir le dialogue avec les communautés en passant par les réseaux existants, afin que leurs points de vue et besoins soient pris en compte dans la planification des opérations de vaccination.

Plus de détails

- [Santé publique Ottawa – Le vaccin contre la COVID-19](#)
- [Les vaccins fonctionnent – Mythes au sujet des vaccins](#)
- [Vaccins contre la COVID-19 en Ontario](#)
- [Sécurité du vaccin contre la COVID-19](#)
- [Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario](#)